

**COMMUNE DE RUSTENHART**

COMpte-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTENHART DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2023
---

Sous la présidence de Monsieur GIUDICI Frédéric, Maire

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre cette séance ordinaire du conseil municipal à 20h10.

Présents : Mmes AMBIEHL Régine, GERRER Julie, MOUROUGASSIN Valérie,  
ROMAIN Anne-Véronique, GRAFTIEAUX Hélène.  
M. HIRYCZUK Gilles, KUHN Julien, LANGENBRONN Mickaël.

Ont donné procuration :

DIDIER Dominique a donné procuration à LANGENBRONN Mickaël,  
MULLER Jean-Luc a donné procuration à HIRYCZUK Gilles.

Absent excusé : GULLY-VOINSON Mathieu

M. le Maire propose

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2023
3. Périscolaire : augmentation des tarifs
4. Contrat de Territoire 2022-2025 du Territoire Région de Colmar
5. Fiscalité directe locale : vote des taux 2023
6. Compte Administratif 2022
7. Compte de Gestion 2022
8. Affectation du résultat de fonctionnement 2022
9. Budget primitif 2023 de la commune
  - a. Tableau des effectifs
  - b. Vote du budget
10. Subventions 2023
11. Participation de la commune au SIVU Centre HARDT
12. Budget annexe 2023 du lotissement École 1 et 2
13. Divers
14. Informations

**1. Désignation du secrétaire de séance**

M. Éric ERBLAND HASSENFRTZ, secrétaire de mairie, est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2023**

Le procès-verbal de la séance du 28 février 2023 est approuvé à la majorité.

### 3. Péricolaire : augmentation des tarifs

Exposé de Mme GERRER Julie, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire :

Sur avis de la commission finances, il est décidé d'augmenter les tarifs de garde au périscolaire de 2,5 % à partir du 01/09/2023.

### 4. Contrat de Territoire 2022-2025 du Territoire Région de Colmar

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Considérant l'intérêt pour la Commune de Rustenhart de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace, est approuvé à l'unanimité le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Région de Colmar pour la période 2022-2025

### 5. Fiscalité directe locale : vote des taux 2023

Sur avis de la commission finances, est voté à l'unanimité le maintien des taux comme suit :

- taxe foncière sur le bâti (TFB) à son taux 2021, soit un taux de 24,30 ;
- taxe foncière sur le non bâti (TFNB) à son taux 2021, soit un taux de 70,60 ;
- taxe d'habitation (TH) à son taux 2020, soit un taux de 7,93.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

### 6. Compte Administratif 2022

Exposé de Mme MOUROUGASSIN Valérie, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire :

Le compte administratif de l'exercice 2022, est adopté à l'unanimité comme suit :

REALISATIONS EXERCICE N	Dépenses	Recettes	Résultats
<b>Section de Fonctionnement</b>	701 746,80 €	668 870,76 €	- 32 876,04 €
<b>Section d'Investissement</b>	495 413,32 €	139 009,18 €	- 356 404,14 €
<b>Total réalisation</b>	<b>1 197 160,12</b> €	<b>807 879,94</b> €	<b>- 389 280,18 €</b>

Résultat N-1	
<b>Section de Fonctionnement</b>	289 022,11 €
<b>Section d'Investissement</b>	950 120,12 €
<b>Total réalisation et reports</b>	<b>1 239 142,23 €</b>
RESULTAT CUMULE	Résultats
<b>Section de Fonctionnement</b>	256 146,07 €
<b>Section d'Investissement</b>	593 715,98 €
<b>Total cumulé</b>	<b>849 862,05 €</b>

### 7. Compte de Gestion 2022

- Le Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière pour l'exercice 2022 est adopté à l'unanimité, sans observation ni réserve.

## **8. Affectation du résultat de fonctionnement 2022**

Vu le Compte Administratif 2022 et la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'affectation du résultat 2022 comme suit :

### **Section d'investissement :**

*Recettes Compte 001 Excédent d'investissement reporté : 593 715,98 €*

### **Section de fonctionnement :**

*Recette Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 256 146,07 €*

## **9 Budget primitif 2023**

### **a. Tableau des effectifs**

M. le Maire présente l'actuel tableau des effectifs des agents titulaires.

Il précise que tous les postes ouverts sont pourvus.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le tableau des effectifs comme suit :

1 Adjoint technique (23,4/35<sup>ème</sup>)

1 Adjoint technique (35/35<sup>ème</sup>)

1 Adjoint technique (35/35<sup>ème</sup>)

1 ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe (30,54/35<sup>ème</sup>)

1 ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe (30/35<sup>ème</sup>)

1 Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe (28/35<sup>ème</sup>)

1 Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe (35/35<sup>ème</sup>)

1 Adjoint d'animation (20,10/35<sup>ème</sup>)

1 Adjoint d'animation (16,92/35<sup>ème</sup>)

1 Animateur (32,50/35<sup>ème</sup>)

### **b. Vote du budget**

Le Conseil Municipal, après la présentation des dépenses et recettes par chapitre, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif de l'exercice 2023 comme suit :

#### **Investissement**

*Dépenses d'investissement : 797 330,85 €*

*Recettes d'investissement : 1 084 410,67 €*

#### **Fonctionnement**

*Dépenses de fonctionnement : 707 229,98 €*

*Recettes de fonctionnement : 1 396 098,21 €*

## **12. Subventions 2023**

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2023, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Association	Montant de la subvention
C.S.C.R. (Cercle Sportif et Culturel de Rustenhart)	3 0000,00 €
Association de Pêche Etang de la Hardt	200,00 €
G.A.S. (Groupement d'Action Sociale)	180,00 €
Téléthon	200,00 €
A.P.E.R. (Association des Parents d'Elèves de Rustenhart)	200,00 €
Association des lapins de races	200,00 €
Chorale Sainte Cécile	200,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	200,00 €
Association des donneurs de sang	200,00 €
UNC - AFN	200,00 €
Club Photo Rust & Art	200,00 €
Association Dis moi comment	200,00 €
Association Aventuriers du plateau	200,00 €
Aide voyage scolaire	2 000,00 €
Coopérative scolaire (sortie école)	4 000,00 €
Aching (prêt sono)	200,00 €
Association qui servira au repas des aînés	700,00 € dont 350 € rattrapage 2022
The Musical Joyband	200,00 €
Bibliothèque	900,00 €
<b>Total</b>	<b>13 380,00 €</b>

## **13. Participation de la commune au SIVU Centre HARDT**

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la proposition de participation de la commune au SIVU Centre Hardt à hauteur 23 025,00 € (25€ par habitant).

## **12. Budget annexe Lotissements École I et II :**

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 1 021 241,86 €.

Le budget s'équilibre en section d'investissement à hauteur de 278 831,86 €.

La séance est levée à 21h50.